

RÉDUCTION DU SYSTÈME EMHS

Les hôpitaux EMHS rendront disponibles les réductions suivantes aux patients. Le but de ces réductions est de réduire le coût administratif relié aux activités de collecte en encourageant les paiements rapides des comptes patients. Toutes les réductions de paiement rapide seront rendues disponibles en conformité avec les lois applicables et les contrats papier.

Patients avec assurance :

Réduction de point de service : Si le patient paie en intégralité, la responsabilité du patient estimée avant ou au moment du traitement, ils recevront une réduction de 10 %. Cette réduction s'applique au :

1. quote-part
2. assurance partielle
3. déductibles
4. tous les autres frais aux patients

Patients sans assurance :

Autoréglage de la paie : les patients sans la protection d'une assurance seront offerts un ajustement de 25 % sur le total de leurs frais si la part des patients est payée en totalité à l'intérieur de 120 jours pour la durée de la couverture active.

Tous les patients :

Rabais de paiement rapide : Les patients obtiendront un rabais de 3 % sur la première facture si elle est entièrement payée dans les 15 jours suivant la réception de la facture.